

international. Le gouvernement fédéral a volontiers contribué à la tenue de cette conférence à Banff et il est heureux que le gouvernement de l'Alberta ait également apporté sa contribution.

Bien que je n'aie pu, en raison d'autres engagements, assister à vos réunions, j'ai néanmoins pu prendre connaissance des points saillants de vos discussions qui, m'a-t-on dit, ont été fructueuses.

En considérant l'invitation qui m'a été faite de prendre la parole devant vous aujourd'hui, j'ai pensé que vous aimeriez que je vous entretienne quelques instants des politiques canadiennes de désarmement et de contrôle des armements. Je suppose qu'en tenant ses conférences dans divers pays, le mouvement Pugwash a l'occasion de se mettre à l'écoute de bien des points de vue nationaux.

Le thème de votre réunion, "La recherche de la paix dans un monde en crise", n'est hélas pas nouveau, quoique la crise à laquelle nous faisons maintenant face revête peut-être une dimension nouvelle. Aux yeux du gouvernement canadien, la recherche de la paix est inextricablement liée à la recherche de la sécurité à l'échelle internationale. Je suis d'ailleurs heureux de noter que ce dernier point a été au nombre des grands thèmes de la présente conférence.

Les premières lignes de la Charte des Nations Unies exposent le but même de l'Organisation, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si nous reconnaissons qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans sécurité effective, quels sont alors les préalables de cette sécurité?

Le gouvernement canadien estime que la sécurité réelle repose sur trois composantes fondamentales. La première et la plus essentielle est la capacité de chaque gouvernement de défendre ses citoyens. Pour le Canada, cela signifie la capacité, en association avec ses alliés, d'empêcher la guerre et, si les moyens de dissuasion échouent, d'assurer sa défense. Jusqu'à ce qu'il soit possible d'appliquer efficacement les arrangements de maintien de la paix et de la sécurité internationales prévus dans la Charte des Nations Unies, le Canada continuera de s'appuyer sur les arrangements régionaux de sécurité collective prévus par l'OTAN. Mais, même si le système de dissuasion mutuelle a réussi depuis plus de trente-six ans à décourager l'Homme de recourir à nouveau à son arme la plus dévastatrice, cette première composante reste largement insuffisante sans une deuxième composante: celle du désarmement et du contrôle des armements. Je me propose de concentrer mes propos sur le contrôle des armements et sur la réduction de l'arsenal, mais je dirai au préalable quelques mots sur la troisième composante de la sécurité, c'est-à-dire le règlement pacifique